

## COMPTE-RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2020 A 20H30

#### Ordre du jour :

- Subventions : demandes d'aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R.
- Subventions : demandes d'aide départementale
- Vote de crédits anticipés en investissement – budget principal
- Produits des domaines : locations appartement 1<sup>re</sup> étage Ecole Publique et maison place Notre Dame
- Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner
- Commission des finances élargie à l'ensemble du Conseil Municipal
- Questions diverses
  - o Motion sur l'obligation d'un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires

L'an deux mil vingt, le six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Comps-Lagrand'ville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Présents : MASSOL – VERNHES – CAMBOULIVES – NESPOULOUS – BLANC – PASCAL - ALIBERT – CAYRON – CAMBON - BADET -

Absents ou excusés : M. BREVET (procuration à M. BADET) – M. GAUBERT (procuration à M. MASSOL) – Mme MAUREL (procuration à Mme BLANC) – M. GALTIER Sylvain

Secrétaire : M. Grégory ALIBERT

---

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois projets sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R). Ces projets sont présentés tour à tour :

1. Isolation phonique de la cantine/garderie
2. Réfection du local de rangement de l'école et création d'un abribus
3. Adressage – coût des travaux :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R et adopte les plans de financement présentés pour chaque dossier (isolation phonique de la cantine/garderie – réfection du local de rangement de l'école et création d'un abribus – adressage)
- charge M. le Maire d'effectuer toutes les formalités et l'autorise à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces projets.

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'INTERET COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois projets sont susceptibles de bénéficier d'une subvention départementale au titre « l'accompagnement des projets d'intérêt communal ». Ces projets sont présentés tour à tour :

1. Isolation phonique de la cantine/garderie - coût des travaux
2. Réfection du local de rangement de l'école et création d'un abribus – coût des travaux
3. Adressage – coût des travaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- sollicite une subvention départementale au titre « l'accompagnement des projets d'intérêt communal » et adopte les plans de financement présentés pour chaque dossier (isolation phonique de la cantine/garderie – réfection du local de rangement de l'école et création d'un abribus – adressage)
- charge M. le Maire d'effectuer toutes les formalités et l'autorise à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces projets.

## **VOTE DE CREDITS ANTICIPES EN INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour car la réalisation des travaux d'isolation phonique à la cantine et des travaux de réfection du local de rangement école avec création d'un abribus devraient débuter avant le vote du budget. Le vote de crédits anticipés en investissement permet de régler les factures avant le vote du budget.

Ces travaux seront en réalité réalisés en régie. La procédure comptable prévoit que dans un premier temps les factures de fournitures et la main d'œuvre en régie sont enregistrées en fonctionnement. La valeur globale des travaux est, dans un second temps, intégrée en investissement. Il n'est donc pas nécessaire de voter de crédit anticipé en investissement pour ces projets.

Le Conseil municipal considère qu'à ce jour aucun autre projet ne nécessite le vote de crédit anticipé.

## **LOCATIONS APPARTEMENTS ET MAISON**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée de nouveaux locataires à l'appartement au-dessus de l'école et à la maison place Notre Dame.

Le Conseil Municipal fixe le nouveau tarif de location de la maison 5 place Notre Dame et donne délégation à Monsieur le Maire, au titre du 5° de l'article L2122-22 du CGCT, pour fixer à l'avenir les loyers de tous les immeubles de la commune et signer les contrats de locations.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 14 janvier 2020 et enregistrée sous le n° DIA 01207320G0001. Cette dernière porte sur les parcelles B1110, B170, B171, B892, B994.

Seule la parcelle B1110 est concernée par le droit de préemption urbain.

Après avoir pris connaissance du dossier. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour cette déclaration d'intention d'aliéner. Il charge M. le Maire de l'exécution de cette décision et l'autorise à signer toutes pièces afférentes au dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- salle des fêtes : M. le Maire présente les nouveaux plans réalisés par le maître d'œuvre.
- Repas végétarien : La Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 dite loi « EGALIM » impose à titre expérimental de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien dans les cantines. M. le Maire rappelle ce point aux conseillers municipaux. Après discussion, M. le Maire précise qu'il va signer la motion proposée par l'association des maires de l'Aveyron stipulant notamment que ce choix doit être laissé à la libre appréciation des communes.

La Séance est levée à 22H30 mn.

Le Maire, Nicolas MASSOL